



Education : les propositions pour repenser le bac

► L'universitaire Pierre Mathiot devait présenter, mercredi 24 janvier, ses pistes pour réformer l'examen et refondre les programmes de terminale

► Le rapport préconise une réduction du nombre d'épreuves, un grand oral, une évaluation en contrôle continu, la fin de l'épreuve de rattrapage

► Les filières (L, ES, S) disparaîtraient au profit de deux matières « majeures » et deux « mineures », choisies par l'élève, s'ajoutant à un tronc commun

► Le ministre de l'éducation veut « remuscler » ce rituel coûteux du parcours scolaire. Il souhaite l'application de ces changements dès la session de 2021

► « Monument national », le bac a déjà fait l'objet de multiples projets de suppression ou de révolution, qui ont rarement abouti

PAGE 9



FRANCE

Des propositions chocs pour réformer le bac

Grand oral, suppression des filières, plus de place au contrôle continu... Les arbitrages seront rendus au printemps

C'est à la réforme d'un « monument national » qu'entend s'atteler ce gouvernement. On a beau dénoncer le baccalauréat comme « chronophage », coûteux, bradé, brocarder à chaque session sa plume de devoirs sur table, de coefficients et d'options, le savoir déconnecté de l'orientation dans l'enseignement supérieur – qui se décide, désormais, en amont –, il reste un verrou du système éducatif. C'est lui qui conditionne les trois années du lycée. Lui, aussi, qui peut du jour au lendemain pousser dans la rue des milliers de lycéens.

« Le supprimer, ce serait comme démonter la tour Eiffel », avait reconnu l'ex-ministre de l'éducation Xavier Darcos, dont la tentative de réforme du lycée a été mise en échec, en 2008, face à la contestation. Son successeur Luc Chatel l'a redimensionnée... sans toucher à l'examen. Cette prudence dépasse les clivages politiques : Vincent Peillon, premier des trois ministres de l'éducation de François Hollande a, lui, réussi le tour de force d'écrire une loi d'orientation en omettant le sujet.

Depuis 1995 et la transformation des sections (A, B, C, etc.) en séries (L, ES, S...), le bac n'a pas connu de remise en jeu véritable. En tout cas pas le bac général : les bacs technologiques et profes-

sionnels évoluent, quand l'examen des cadres et des enfants de cadres demeure, lui, quasi intouchable.

Irréformable, le bac ? Le candidat Macron a fait de sa « modernisation » une promesse de campagne. La « logique » était déjà connue : restreindre à quatre les épreuves terminales, passer les autres en contrôle continu. C'est la recette - ou proposition de recette - que devait dévoiler, mercredi 24 janvier, l'ancien directeur de Sciences Po Lille, Pierre Mathiot, chargé par le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer, en concertation avec la communauté éducative, de dégager des pistes de réforme. Dans les prochaines semaines, doit s'ouvrir une étape de concertation avec les syndicats d'enseignants – qui ont commencé à fourbir leurs arguments –, après laquelle des arbitrages seront rendus au printemps. Le gouvernement joue la montre : certaines mesures relatives au lycée pourraient entrer en vigueur dès la rentrée 2018. Voici les grandes lignes qui semblent se dessiner, et les aspects qui restent à préciser.

Les propositions pour la réforme du lycée Selon la lettre de mission remise à Pierre Mathiot, le lycée doit pouvoir s'orienter « vers une plus grande personnalisation des parcours ». L'enseigne-



ment au lycée adopterait un fonctionnement « modulaire », défendu, de longue date, par certains syndicats comme le SGEN-CFDT (gauche réformiste) mais pas par le SNES-FSU, majoritaire, pour qui un lycée « à la carte » ne saurait faire disparaître les hiérarchies et les inégalités.

Les filières L, ES et S disparaîtraient. Les lycéens pourraient choisir deux matières « majeures » et deux « mineures » (ainsi qu'une matière optionnelle), pour les années de première et de terminale. Des enseignements de tronc commun seront maintenus jusqu'en terminale. Les élèves auraient le choix entre plusieurs combinaisons de majeures possibles, au niveau national. Étaient pressentis sept couples de majeures en sciences et technologies, quatre en sciences et ingénierie, cinq en lettres, Humanité et société ». Par ailleurs, localement, les lycées devraient pouvoir proposer d'autres combinaisons, des majeures dites « d'établissement ».

En seconde, des matières deviendraient optionnelles dès le second semestre (car l'année se-

rait organisée en semestres dès la rentrée 2018). L'élève pourrait donc commencer à dessiner son parcours de spécialité en vue du passage en première, mais il conserverait la possibilité de changer d'avis par la suite. Une des deux majeures pourrait, par ailleurs, être modifiée entre la classe de première et de terminale.

La distinction entre baccalauréat général et technologique serait maintenue, mais avec des passerelles (majeures partagées, cours communs...). Ce système de majeure-mineure s'appliquerait également aux enseignements technologiques. Un troisième module devrait être consacré à l'orientation et à la méthodologie pour le grand oral.

Les propositions pour la réforme du baccalauréat Il y aura deux épreuves en première et quatre en terminale. Les épreuves anticipées de français restent inchangées. Elles auront toujours lieu en première. En terminale, le changement proposé par le rapport Mathiot consisterait en deux épreuves au printemps (sur les deux majeures), et deux épreuves

en juin, un grand oral et une épreuve écrite de philosophie. A titre de comparaison, les élèves passent entre dix et quinze épreuves aujourd'hui, en fonction de leurs options. L'ensemble pourrait peser pour 60% de la note globale du baccalauréat, murmure-t-on dans les rangs syndicaux ; un ratio qui reste à confirmer.

Un grand oral de trente minutes en fin de terminale, où le candidat présenterait un projet interdisciplinaire lié à l'une de ses majeures, se dessine. L'examen serait mené par un jury composé de trois personnes, dont une extérieure au lycée. Il pourrait peser, lui, pour 15% des épreuves terminales.

Les autres matières seraient évaluées en contrôle continu (avec notes de première et de terminale) ou grâce à des examens ponctuels en fin de semestre et pèseraient pour 40% de la note finale. Les copies resteraient anonymes. Une autre piste consisterait à proposer un mélange d'épreuves ponctuelles, de type « partiel », et de contrôle continu. Sur cet aspect sensible de la réforme, au gouvernement de trancher.



Les épreuves de rattrapage pourraient disparaître, remplacées par un examen du livret scolaire

Les épreuves de rattrapage devraient disparaître, remplacées par un examen du livret scolaire de l'étudiant. En 2017, près de 96 000 lycéens dont les moyennes se situaient entre 8 et 10/20 ont passé l'oral, avec 69 % de réussite.

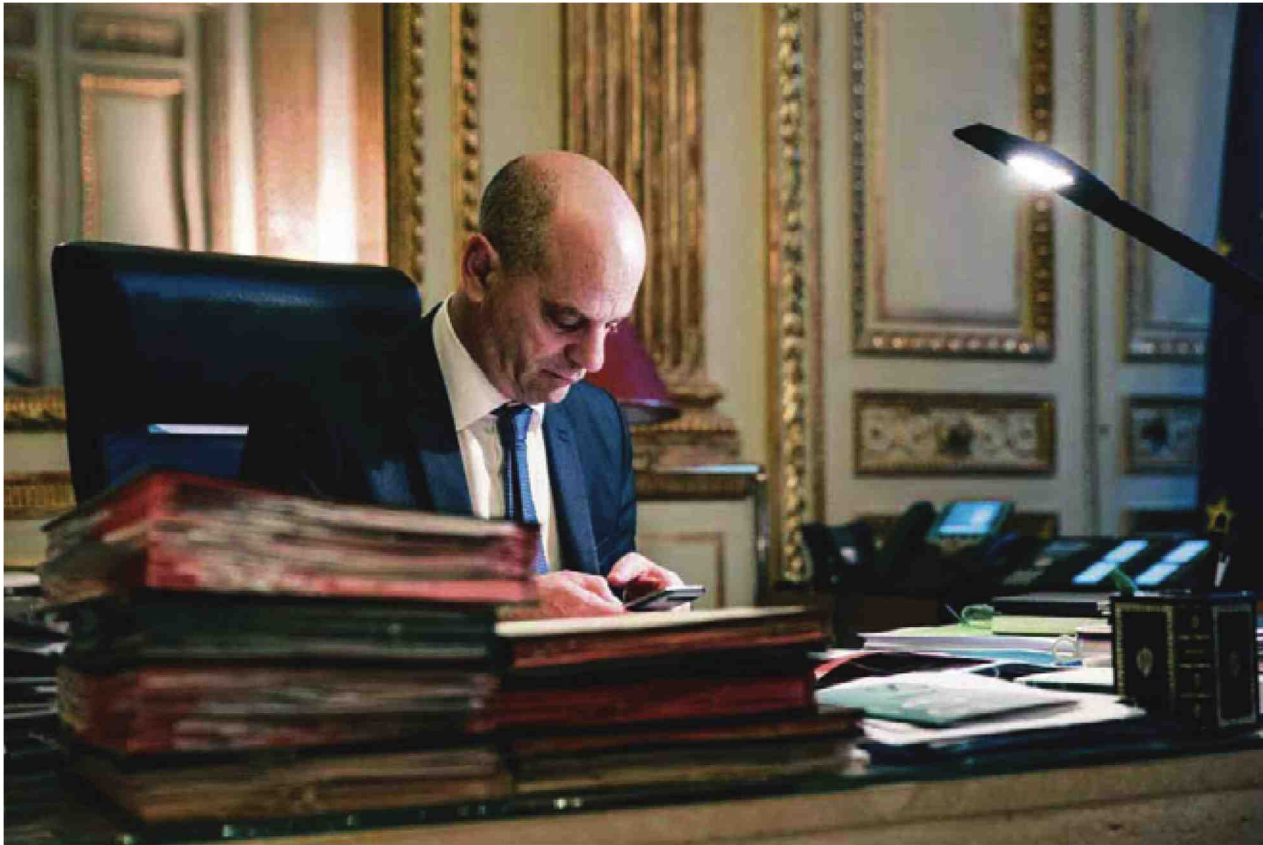
Les points qui restent à préciser

L'introduction d'un cours de culture et de démarche scientifique en première et en terminale, destiné à lutter contre la popularité des théories du complot chez les élèves serait envisagé. Ces questions sont déjà abordées dans le cadre de l'enseignement moral et civique introduit, à tous les niveaux de la scolarité, sous la gauche.

Le nombre d'heures consacrées à l'orientation et à la méthodologie est en cours de réflexion. A ce stade, on sait qu'un « temps hebdomadaire » est prévu pour l'orientation, l'accompagnement et la méthodologie, mais pas de précisions sur sa durée. C'est un point important : la nécessité d'accompagner les élèves pour la préparation du grand oral est déjà mise en avant par les syndicats, qui s'inquiètent de cette épreuve qui, sans préparation adéquate, pourrait se révéler « discriminante ».

La composition du tronc commun reste à détailler. Plusieurs hypothèses ont circulé. Ce tronc commun serait composé des matières suivantes : EPS, histoire-géographie, LV1, LV2, mathématiques, français en première. Puis EPS, histoire-géographie, LV1, LV2, mathématiques et philosophie en terminale. Il pourrait y avoir plus d'heures de tronc commun que de spécialité en première et l'inverse en terminale. C'est sur cette question du volume horaire que les enseignants pourraient se mobiliser. ■

VIOLAINE MORIN



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, dans son bureau à Paris, le 18 janvier. JOEL SAGET/AFP